

«L'institution judiciaire nous claque la porte au visage» : la proposition de la mère d'Elias pour mettre la justice devant ses responsabilités

Par Augustin Moriaux

Le 11 mars 2026 à 14h39

justice

Dans un long récit publié dans Le Figaro ce 11 mars, Stéphanie Bonhomme ne cache pas sa colère face au silence de la justice. Sur Le Figaro TV, la mère d'Elias demande que soit inscrite dans la loi la possibilité pour les victimes de rencontrer «dès qu'elles le demanderont» les magistrats, afin que des «explications soient données aux familles en cas de dysfonctionnement majeur de la justice» .

Après avoir confié dans les colonnes du Figaro ce mercredi sa lassitude et celle de sa famille face au silence de l'institution judiciaire, Stéphanie Bonhomme était l'invitée du *Figaro TV* dans l'émission «Points de Vue». Elle est la mère d'Elias, cet adolescent de 14 ans menacé à la hachette puis sauvagement tué d'un coup de machette en plein thorax le 24 janvier 2025 par deux autres mineurs multirécidivistes. Lors d'une rencontre avec deux hauts magistrats en décembre dernier, Stéphanie, au nom de toute la famille d'Elias, a sollicité un échange avec les juges des enfants concernés pour que les décisions prises avant la commission du crime soient «*expliquées et motivées*». Dans l'engrenage infernal, certaines mesures - notamment celle d'imposer aux deux suspects du crime une «interdiction d'entrer en contact» alors qu'ils vivaient dans le même immeuble - ont été

objectivement identifiées comme des «*dysfonctionnements majeurs de la justice des mineurs*» dans un rapport publié par l'Inspection générale de la justice en octobre. Depuis, silence atone de l'institution judiciaire, que Stéphanie Bonhomme et ses proches interprètent «*comme un manque de respect et, plus encore, un manque de courage*».

“Ce silence de la justice face à notre demande de dialogue, toute la famille d'Elias l'interprète comme un manque de respect et même un manque de courage

Stéphanie, mère d'Elias

La mère d'Elias avait laissé du temps à la magistrature pour s'autosaisir. Reste désormais aux législateurs, selon elle, à s'atteler à réparer un lien que Stéphanie Bonhomme perçoit comme étant de plus en plus distendu entre les citoyens et l'institution judiciaire. «*Ce peut être un amendement dans la loi SURE, une proposition de loi ou ne sais-je*», poursuit celle qui a reçu le soutien de Gérard Larcher et Yaël Braun-Pivet sur ce dossier précis. «*Rien aujourd'hui dans le code de la magistrature n'empêche aux juges de dialoguer avec les victimes et leurs proches. S'ils ne se saisissent pas eux-mêmes de cette demande de vérité et d'explications, alors le législateur sera à nos côtés pour que les victimes puissent obtenir dès qu'elles le demandent un rendez-vous avec les magistrats concernés, en cas de dysfonctionnement majeur observé*», précise la chef de service adjointe en médecine vasculaire. Parce que ce droit au dialogue ne doit pas être l'exclusivité des dossiers dont les fautes auraient été admises par la justice elle-même, Stéphanie Bonhomme ajoute : «*J'irais même plus loin. Même s'il n'y a pas de dysfonctionnement, on a parfois l'impression que la prise en charge n'a pas été bonne mais le fait que des juges expliquent leurs décisions, même celles qui sont justifiées, ne peut qu'apaiser*».

Quant aux suspects du crime d'une «*cruauté barbare*» - «*On n'a plus assez de pléonasmes*», ajoute la mère d'Elias -, ils n'auraient exprimé «*aucun regret. Aucun. Ils n'ont pas d'empathie*».

La rédaction vous conseille

- Harmonie Comyn, Claire Geronimi, la mère d'Élias... Quand la parole des victimes de l'insécurité se libère
- «Qui s'est moqué d'Elias ? » Quatre mois après le meurtre de son fils, sa mère sort du silence



Sur le même thème

**Conflits
d'intérêts
fuites
d'informa
violences
sexuelles...
Quand
les
magistrats
franchissent
la ligne
rouge**



DÉCRYPTAGE

- Depuis 2021, le nombre de procédures disciplinaires est en très nette hausse. Les sanctions, elles, restent marginales.

**Thibault de Montb
« De Sefrioui à Tariq Ramadan, un même système de défense fondé sur la victimisation de l'islamisme »** 



TRIBUNE -

La ligne de défense d'Abdelhakim Sefrioui lors du procès Paty

comme
celle de
Tariq
Ramadan
sont deux
exemples
de la
stratégie de
victimisation
opérée par
les
islamistes,
moins
destinée
aux
magistrats
en charge
du dossier
qu'à la
société
française,
explique
l'avocat de
Mickaëlle
Paty.

Dix ans d'affaire Adama Traoré, ou la fabrique médiatique d'un martyr du racisme et des violences policières 🦅

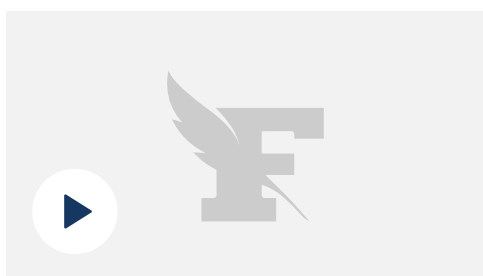


ENQUÊTE

- Depuis 2016, la mort d'Adama Traoré est devenue une cause instrumentalisée par la gauche et portée par des médias complaisants faisant de sa sœur, Assa Traoré, une icône. En février 2026, la Cour de cassation a confirmé le non-lieu, innocentant

les
gendarmes.
Retour sur
une
décennie
d'emballlement
médiatique
au
détriment
de la vérité
judiciaire.

**Récidive
du
meurtrier
de
Sarah
Halimi :
«Comment
défendre
l'institution
judiciaire
si elle
ne
protège
plus ?»**



FIGAROVOX/TRIBUNE

- Kobili
Traoré, le
meurtrier
de Sarah
Halimi, a
été placé
en garde à
vue pour
des faits de
vol à main
armée et
séquestration,

selon les
informations
de LCI et
TF1.
Noémie
Halioua,
auteur d'un
livre sur
l'affaire
Halimi,
pointe la
responsabilité
de la justice
dans cette
affaire, liée
à sa
politisation.

**Budget
2026 :
une
nouvelle
contribution
de 50
euros
pour
saisir la
justice
fait
polémique**



À partir du
1er mars,
toute
personne
qui
souhaite
déposer
une requête
devant un
tribunal

judiciaire ou
un conseil
de
prud'hommes
devra
s'acquitter
d'une
contribution
de 50
euros. Une
mesure qui
constitue
«un réel
frein pour
de
nombreux
justiciables»,
déplorent
des
avocats.

**«Notre
facture
d'électricité
a
doublé
pour
financer
les
éoliennes» :
la
Programmation
pluriannuelle
de
l'énergie
attaquée
en
justice** 🦅



DÉCRYPTAGE

- Plusieurs associations ont déposé un recours devant le Conseil d'État. Cette stratégie pourrait, selon ces organisations, faire doubler la facture d'électricité des Français en dix ans.

Licencier un salarié pour motif économique est plus difficile dans un groupe : la justice explique pourquoi



Le
licenciement
pour motif
économique
est
agrémenté
de
quelques
spécificités
dans le cas
précis où il
survient
dans une
entreprise
appartenant
à un
groupe.
Voici
lesquelles.

« **Celui
qui
change
de
religion,
coupez-
lui la
tête** » :
**des
associations
sommement
l'État
d'agir
contre
des
livres
islamiques**



Ces
ouvrages
appelant au
meurtre et
au djihad
sont en
vente libre
sur les
plateformes
et
disponibles
via le passe
culture.

**«Des
collaborat
passent
trop de
temps
sur leur
smartphone» :
au
bureau,
comment
gérer
les
accros
aux
réseaux
sociaux ? 🦋**



S'il est
difficile pour
l'employeur
d'interdire
l'utilisation
de son
téléphone à
un

collaborateur,
acter les
conditions
de son
usage dans
un
document
spécifique
est une
bonne
façon de
clarifier les
choses.

Justice :
plongée
dans
les
coulisses
des
délibérés 🦅



DÉCRYPTAGE

- À l'image
du procès
en appel
des
attachés
parlementaires
du Front
national,
pour lequel
la décision
ne sera
rendue que
le 7 juillet,
le
processus
dure bien
souvent
plusieurs
mois.